



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 NOVEMBRE 2011

Etaient présents : Tous les délégués en exercice, sauf :

Messieurs PIZELLE, LEOUTRE et VINCENT remplacés respectivement par Mesdames FRIANT et GAUDIOT et par Monsieur FLODERER

Madame CUEL, Messieurs VAILLANT, SALLAF, BRIGUET et VUEBAT

Installation de nouveaux conseillers communautaires

A la suite de la démission de Messieurs SCHUDDE et GLOEIKLER, deux nouveaux conseillers communautaires titulaires ont été installés : Mesdames Eliane VAUTRIN et Sylviane JUNGER

Monsieur Claudy MALOYER devient suppléant en lieu et place de Madame Eliane VAUTRIN.

Monsieur le Président souhaite la bienvenue à Mesdames VAUTRIN et JUNGER nouvelles déléguées titulaires et à Monsieur MALOYER délégué suppléant.

Election du 3^{ème} Vice Président

Suite à la démission de Monsieur Daniel GLOEIKLER de son mandat de Vice Président de la Communauté de Communes du Pays de Pont à Mousson, il est nécessaire de procéder à l'élection d'un nouveau Vice-président.

Madame Sylviane JUNGER s'est portée candidate au poste de troisième Vice-président.

Les 36 enveloppes trouvées dans l'urne contenaient 3 bulletins blancs, et 33 voix pour Madame Sylviane JUNGER, qui est donc élue troisième Vice-Présidente de la Communauté de Communes du Pays de Pont-à-Mousson, a déclaré accepter la fonction et a été immédiatement installée.

Commissions et organismes divers – Désignation des nouveaux membres

Madame Eliane VAUTRIN siègera à la Commission "Ordures ménagères et déchetterie", et représentera la Communauté de Communes du Pays de Pont à Mousson au Syndicat mixte de gestion des déchetteries et points tri.

Madame Sylviane JUNGER prendra part à toutes les commissions en sa qualité de Vice Présidente et devient membre suppléant du Comité Technique Paritaire.

De plus elle représentera la Communauté de Communes du Pays de Pont à Mousson au Syndicat mixte de gestion des déchetteries et points tri et à l'ADEVAL.

Monsieur Guy VUEBAT représentera la Communauté de Communes du Pays de Pont à Mousson au SCOT de Meurthe et Moselle.

Le Conseil Communautaire a adopté ces désignations à la majorité.

Adhésion au groupement de commande lancé par le SDE 54 pour la collecte de certificats d'énergie

Lorsque la Communauté de Communes engage des travaux d'amélioration de performances énergétiques sur des équipements et bâtiments de son patrimoine, il est possible d'obtenir des Certificats d'Economie d'Energie (CEE) introduits par la loi sur l'Energie du 13 juillet 2005 (loi « POPE »).

Ce dispositif précise que pour des opérations standardisées ou spécifiques, la collectivité peut bénéficier de Certificats d'Economie d'Energie délivrés par la DGEC. Ces certificats peuvent ensuite être valorisés et représenter une ressource financière pour soutenir les projets de la collectivité.

Pour déposer un dossier et obtenir des CEE il est nécessaire d'atteindre le seuil des 20 GWH CUMAC et qu'une expertise soit réalisée sur la nature des travaux éligibles.

Or, le syndicat départemental d'électricité (SDE54) a entrepris une démarche destinée à organiser un groupement de collecte des CEE et ainsi permettre aux collectivités de bénéficier du processus.

A l'unanimité le Conseil Communautaire a décidé d'adhérer à la démarche départementale pour le regroupement des Certificats d'Economie d'Energie par le SDE54.

Le SDE54 est désigné "Tiers Regroupeur" des CEE au sens de l'article 7 du **Décret n° 2010-1664 du 29 décembre 2010 relatif aux certificats d'économies d'énergie**, jusqu'à la fin de la deuxième période nationale de mise en œuvre des CEE, fixée actuellement au 31/12/2013, date définie selon l'article 1^{er} du décret n° 2010-1663 du 29 décembre 2010.

Fonds de concours d'investissement à la commune de Mousson

A l'unanimité il a été décidé de verser à la commune de Mousson, pour l'année 2011, un fonds de concours d'investissement de 15 233 € pour la modification de son réseau d'éclairage public.

Admission en non valeur

Une somme totale de 160,36 € correspondant à des prêts de documents à la médiathèque a été admise en non valeur

Adopté à l'unanimité

Convention "Prévention et santé au travail"

Par le biais d'une convention qui prendra effet au 1^{er} janvier 2012 jusqu'au 31 décembre 2014 et sera renouvelable, le Centre de Gestion propose l'aide de ses agents spécialisés dans les domaines suivants :

Médical : médecins de prévention....

Para médical et social : ergonome, psychologue, médiateur du travail.....

Hygiène et sécurité : agent chargé de la fonction d'inspection (ACFI), en relation avec nos ACMO

Le coût horaire de ces prestations est de 219,99 €

Adopté à l'unanimité

Avenant n° 2 au marché de collecte sélective et de tri conditionnement des déchets d'emballages ménagers (lot 2).

Dans une logique économique et de développement durable, la fréquence de collecte des ordures ménagères sur les secteurs C4 (centre ville de Pont-à-Mousson), C3 (HLM de Pont-à-Mousson) et C2 (quartiers de Pont-à-Mousson autre que le centre ville et tout Blénod) sera réduite.

Cette réduction de fréquence induira une remise annuelle maximale de 30 000 € HT (soit 2500 € HT / mois).

Les Commissions "Ordures ménagères" du 2 novembre 2011 et "Appel d'offres" du 3 novembre 2011 ont émis un avis favorable.

Adopté par 35 voix pour Monsieur Bernard BERTELLE s'abstient.

Avenant n° 3 au marché de collecte et traitement des ordures ménagères et des gros objets (lot 1)

Dans la même logique économique et de développement durable, la fréquence de collecte des ordures ménagères sera réduite sur les secteurs C4 (centre ville de Pont-à-Mousson) qui ne sera plus collecté que 3 fois par semaine, C3 (HLM de Pont-à-Mousson) qui ne sera plus collecté que deux fois par semaine et C2 (quartiers de Pont-à-Mousson autre que le centre ville et tout Blénod) qui ne sera plus collecté qu'une fois par semaine.

Cette réduction de fréquence induira une remise annuelle maximale de 60 000 € HT (soit 5000 € HT / mois).

Les Commissions "Ordures ménagères" du 2 novembre 2011 et "Appel d'offres" du 3 novembre 2011 ont émis un avis favorable.

Adopté par 35 voix pour Monsieur Bernard BERTELLE s'abstient.

Discussion

Monsieur BERTELLE estime que les économies réalisées par ces réductions de fréquence, divisée par deux, ne compenseront pas les contraintes que cela va engendrer.

Il craint que cela ne génère des dépôts sauvages, certains usagers ne disposeront pas de lieu de stockage pour garder les ordures ménagères pendant une semaine.

De plus, il se demande quel sera le bénéfice pour les contribuables.

Monsieur LEMOINE précise qu'on ne divise pas les fréquences par deux, certains endroits ne subiront qu'une diminution de fréquence de 25 %.

Il précise également que le ramassage des OM ne représente qu'une petite partie du coût total de la facture, le traitement est beaucoup plus onéreux.

Il souhaite répercuter les économies réalisées sur les ménages, dans la proportion de leur contribution à la charge de la gestion des OM, ce qui permettrait d'absorber les augmentations indiciaires.

Par ailleurs, il est bien conscient du problème de stockage pour certains usagers, cependant, la campagne d'installation de conteneurs enterrés ou semi enterrés est bien engagée et ces équipements se retrouvent dans toutes les communes, il est facile d'y déposer les sacs en attendant la collecte.

Monsieur BERTELLE déplore le manque de discipline des usagers envers ces conteneurs. A Blénod les policiers municipaux passent tous les jours aux points d'implantation et cela se traduit par un surcroît de charges.

Il évoque également les incendies volontaires de certains conteneurs et les délais extrêmement longs pour obtenir la réparation ou le remplacement des équipements détruits.

Monsieur LEMOINE répond que les nouveaux conteneurs ne peuvent plus être brûlés et que progressivement, le parc sera standardisé.

Monsieur BERTELLE prend pour exemple les Communauté de Communes voisines qui appliquent ou vont appliquer la redevance incitative, pourquoi ne pas y réfléchir ?

Monsieur LEMOINE informe l'assemblée qu'une étude est en cours pour envisager une formule incitative applicable à la TEOM car il n'est pas envisageable de passer à une redevance.

En effet, le système de pesée-levée est ingérable pour une collectivité comme la Communauté de Communes du Pays de Pont à Mousson, car il est impossible de maîtriser les flux de population.

D'ailleurs, certaines collectivités ayant mis la redevance en application connaissaient de gros problèmes, la Communauté de Communes du Toulous par exemple, déplorait 60 % d'impayés avant de revenir à la TEOM

Monsieur CAVAZZANA estime qu'il est primordial de privilégier la prévention, en effet, plus que la fréquence de collectes, c'est le volume de déchets qu'il faut diminuer.

Questions et communications diverses

Monsieur LEMOINE donne lecture des décisions prises depuis la dernière réunion du conseil.

Discussion

Monsieur BERTELLE rappelle que le 26 septembre il avait évoqué le problème de transports scolaires rencontré par les lycéens du circuit "lycée 2" (lycées de Pont à Mousson-Blénod/Jezainville) qui doivent voyager 25 à 30 minutes dans le bus pour se rendre à leurs établissements scolaires distants de 5 kms.

Il aimerait savoir pourquoi les élèves doivent prendre le bus à 7 h 13 alors que les cours ne commencent qu'à 8 h 00 ?

Renseignements pris auprès des services, il s'avère que suite à la plainte de parents d'élèves, qui l'an passé déploraient une arrivée trop tardive dans les divers établissements, les horaires ont été avancés cette année.

Monsieur LEMOINE précise que le sujet sera plus précisément étudié.

Personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.